



LES CRITÈRES DE CHOIX DE VOS MEUBLES DE SALLE DE BAINS

LES PANNEAUX

Les panneaux (portes, tiroirs, étagères) constituent les éléments de base du meuble et assurent la solidité de l'ensemble.

Le matériau le plus utilisé est le bois.

Les panneaux de bois sont soit constitués d'aggloméré, soit de médium (bois plus dense que l'aggloméré, défibré et moulé avec adjonction d'une résine de liaison).

LES FINITIONS DE FAÇADES

Finitions de façades en bois aggloméré :

- Une finition en stratifié : ce sont plusieurs couches de papiers kraft recouvertes d'une feuille de papier mélaminé
- Une finition en mélaminé : c'est une feuille de mélaminé qui renforce l'aggloméré. Cette finition est utilisée pour les séries économiques (moindre résistance au poinçonnement par rapport au stratifié)

Finitions de façades en médium :

- Les laques (laque satinée et brillante)
- Le polymère (polymère sur médium - PVC)

Les autres matériaux utilisés pour les panneaux sont : l'ABS (un plastique moulé) - le bois massif (matériau noble par sa nature). Les tiroirs doivent être montés sur coulisses à billes. Ils doivent supporter des charges proches de 15 kg et être testés pour un grand nombre d'ouvertures.

LES PLANS DE TOILETTE

Le plan de toilette, qui accueille la vasque, peut subir la chute d'objets tranchants (ciseaux, objets lourds...).

Pour cette raison, le matériau utilisé doit être de qualité.

Parmi ces matériaux:

- Le plan stratifié (bois en aggloméré haute densité + finition stratifiée)
- Le plan en céramique (quasi-inaltérabilité face au poinçonnement)
- Le plan en pierre (pierre de synthèse, marbre, pierre de lave)

LES MIROIRS

Soit simples, soit montés sur panneaux, ou miroir équipé d'un système antibuée (résistance électrique).

LES CHARNIÈRES

Les charnières doivent être en métal de qualité avec une finition type argent nickelé (antioxydation).

L'ASSEMBLAGE

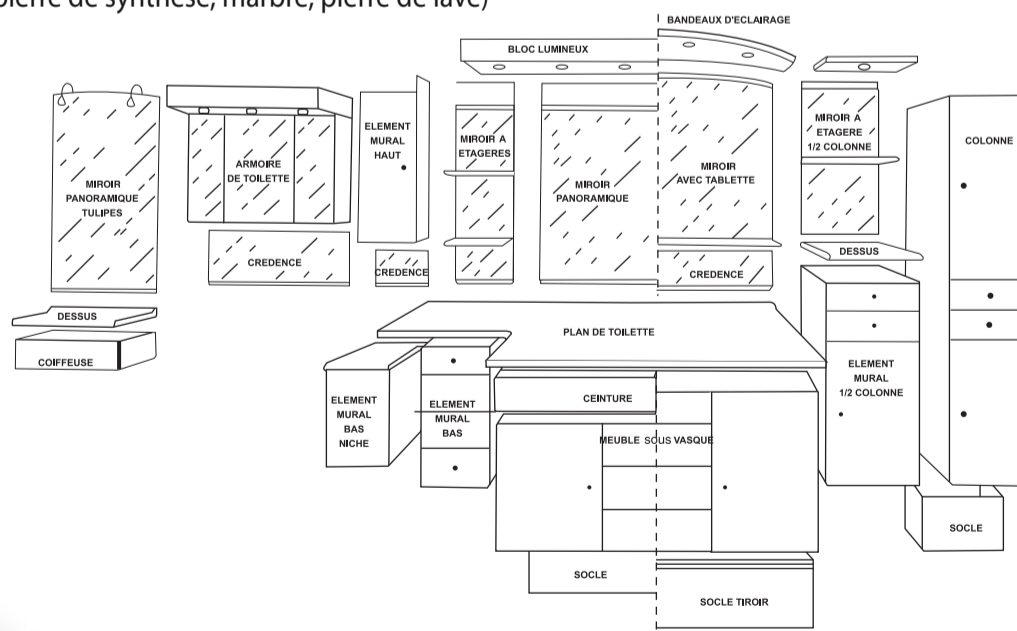
Un assemblage livré monté est une garantie pour l'utilisateur pour que le meuble soit parfaitement réglé.

LES NORMES ÉLECTRIQUES

Le système d'éclairage doit être conforme aux normes CE et/ou NF ; éclairage halogène et incandescent.

Dans la salle de bains, il existe trois volumes de sécurité:

- Le **volume rouge**, autour de la baignoire et de la douche. Les appareils électriques sont strictement interdits (à part certains appareils de type chauffe-eau ayant un indice de protection électrique IP suffisant)
- Le **volume orange**, situé à 60 cm autour du volume rouge (60 cm autour de la baignoire et de la douche). Les prises de courant doivent être équipées de transformateurs de séparation et les appareils protégés contre les projections d'eau)
- Le **volume vert**. Bien que plus éloignée de la baignoire et de la douche, cette zone nécessite aussi certaines précautions: prises de courant reliées à la terre ou équipées d'un transformateur de séparation et protégées par des différentiels 30 mA ; interrupteurs et prises sans parties métalliques accessibles.



CONSEIL DES PROFESSIONNELS

Il est fortement déconseillé d'opter pour un plan en mélaminé, car sa résistance au poinçonnement peut s'avérer insuffisante.